

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	25	22

Séance du : 22 JANVIER 2021

OBJET de la DELIBERATION :

PARTICIPATIONS POUR 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 22 janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BOISSON Jérôme,

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, CHALOT René, Brice BONNEFOUX

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, REY Jacky, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : ANTOINE Pierre, BERNARD Claude, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques, GRAS Philippe, FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, MARTINEZ Pierre

Avaient donné procuration :

ANTOINE Pierre à SENET Laurent, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel, BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à REY Jacky, FOUREL Arnaud à ROUSSEAU Antoine

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Affichée le : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : Participations aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 2021

Les recettes de la section de fonctionnement du budget 2021 émanent pour partie de la participation des groupements aux charges de fonctionnement du Syndicat.

Pour l'équilibre du budget, les montants des participations 2021 au fonctionnement du Syndicat sont les suivantes :

- **Participation globale des groupements membres: 975 218 €**
- Soit une moyenne de 4,50 € par habitant pour une population globale de 216 715 habitants (recensement INSEE applicable au 01 janvier 2020).

La participation 2021 de chaque groupement s'établit comme suit :

- CC du Grand Pic Saint Loup : 221 629,50 €
- CC Terre de Camargue : 92 304 €
- CC du Pays de Sommières : 107 145 €
- CC du Pays de Lunel : 228 123 €
- CA du Pays de l'Or : 203 189 €
- CC Rhony, Vistre, Vidourle : 122 827,50 €

**Sur proposition du Président ;
Le Conseil Syndical,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de fixer les participations au fonctionnement du Syndicat pour l'année 2021 à :**
 - **975 218 € pour les Groupements membres selon la répartition ci-dessus**
- Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

**Le Président,
Fabrice FENOY**

Monsieur le Président
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
Certifié exécutoire par M. le président compte tenu de la publication le :
Et de la transmission à M. le Préfet le :
Le Président
F.FENOY

